

# Formation référent de site

## FICHE D'INSCRIPTION

SESSION DU :

**Vendredi 20 mai et vendredi 27 mai de 18h30 à 22h** (engagement pour les 2 dates)

*Pause avec un repas partagé, chacun-e apporte quelque chose à grignoter*

LIEU :

MPT du Petit Charran, 30 rue Henri Dunant 26000 Valence

Le référent de site (RS) facilitera le compostage, le paillage dans son voisinage, sa résidence ou sur son lieu de travail. Il participera à la mise en place, à la conduite, au suivi du dispositif de gestion de proximité mis en place. Pour ce faire, il aura la connaissance technique et pratique du dispositif (*Définition de l'ADEME - agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie*).

Fonctions d'un référent de site :

- Participer à la définition des solutions de prévention et des dispositifs de gestion des biodéchets.
- S'impliquer dans la mise en place de l'opération et des dispositifs : accompagner la mise en route des installations et l'évolution des pratiques des producteurs de biodéchets.
- Suivre, évaluer les opérations (sur les aspects techniques, économiques et également sociaux et pédagogiques) et remonter les informations selon les besoins.

PUBLIC :

**Habitant-e, professionnel-le impliqué-e dans la gestion d'un site de compostage partagé existant ou en projet.**

FORMATRICE :

**Blandine de MONTMORILLON, maître-composteur de l'association Compost et Territoire**

**S'inscrire à cette session de formation :**

**Prénom :** .....

**Nom :** .....

**Adresse Postale :** .....

**Mail :** .....

**Téléphone :** .....

*Inscription souhaitée pour le 18 mai 2016 au plus tard auprès d'Audrey MOROT ([audrey@compost-territoire.org](mailto:audrey@compost-territoire.org))  
06 51 36 96 15 - Compost et Territoire, 5 rue Championnet 26000 Valence)*

*L'adhésion à Compost et Territoire est demandée (5€ pour les habitants-composteurs d'un site de compostage collectif, 10€ pour les individuels), cf. bulletin d'adhésion annexée.*



## Contenu de la formation (référentiel ADEME)

La formation référent de site est validée par le suivi de 2 modules : RSII (les fondamentaux) et GC22 (spécialisation).

### Module RSII : la gestion domestique des déchets (cuisine/jardin)

Durée : 1/2 j

- Enjeux et place de la gestion domestique dans la gestion territoriale des déchets
- Diversité des biodéchets domestiques (déchets de cuisine, déchets de jardin, déchets à éviter...), identifier les solutions possibles (prévention, compostage, autres formes de valorisation,) et la complémentarité entre ces solutions
- Gestion intégrée des déchets de jardin (tonte-mulching, paillage...)
- Le compostage en tas et en bac (principes, techniques)
- L'utilisation du compost
- Les différentes pratiques de gestion des biodéchets

*Visite d'un jardin, diagnostic d'un composteur, opérations pratiques.*

### Module GC22 : Mettre en oeuvre une opération de compostage partagé

Durée : 1/2 j

1. Identifier les enjeux et la politique de la collectivité
2. Qualifier les déchets organiques concernés par le compostage partagé semi-collectif et les différences avec le compostage individuel (quels déchets accepter ou non)
  - Analyser l'importance de l'équilibre carbone/azote et l'importance des déchets bruns structurants : feuilles mortes, branches et brindilles broyées... Quels bois éviter
  - Organiser la gestion d'un site (principes et modes de fonctionnement)
  - Définir l'organisation technique et matérielle : organisation des bacs, retournements, temps de maturation, signalétique et communication, fourniture et stockage du broyat, tamisage, utilisation du compost.
3. Organiser le lancement d'un site
  - Informer et conseiller les habitants/usagers
  - Constituer une équipe de bénévoles
  - Réaliser une enquête préalable
  - Identifier les critères de sélection d'un site
4. Définir une opération envisageable sur son territoire

L'intervenante est certifiée par l'ADEME.